

Validation au titre de la formation continue des avocats (2h)  
Déontologie de l'avocat - Procédure pénale

**DROITS D'INSCRIPTION**

- Entrée libre pour les jeunes collaborateurs (- 2 ans), élèves avocats, auditeurs de justice et étudiants
- Entrée payante pour les avocats et magistrats - 70 euros TTC

**Inscription obligatoire**

CONTACT : **Ariane PRAVAZ**

✉ [conference-iej@univ-lyon3.fr](mailto:conference-iej@univ-lyon3.fr)

☎ **04 26 31 86 88**

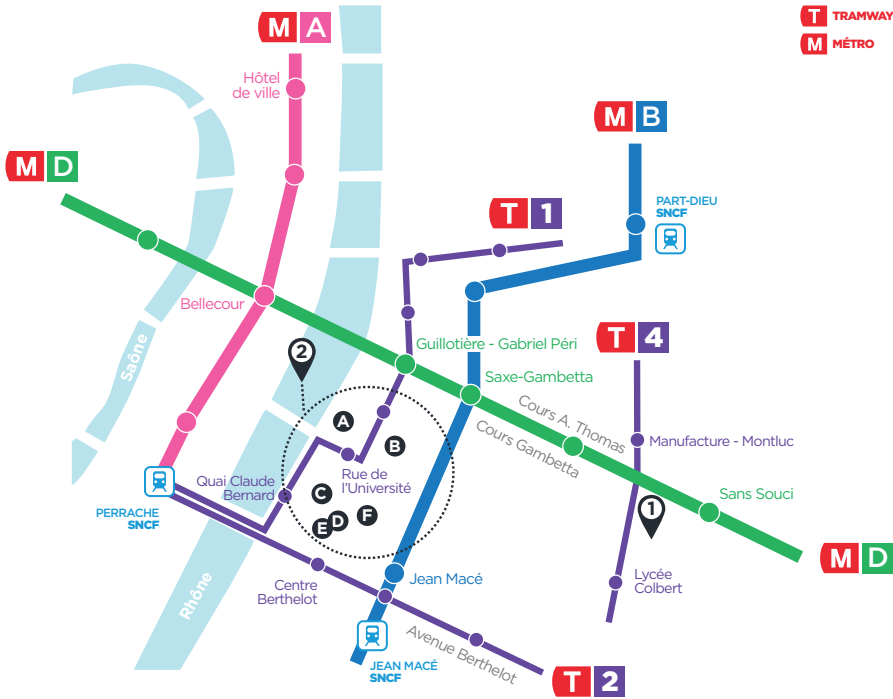
Du lundi au vendredi de 9h à 12h



FACULTÉ DE **DROIT**

ÉQUIPE DE RECHERCHE **LOUIS JOSSERAND**

**CENTRE DE DROIT  
PÉNAL**



**1** CAMPUS DE LA MANUFACTURE DES TABACS | Lyon 8<sup>e</sup>

- 9 6 cours Albert Thomas
- 9 6 rue Pr. Rollet
- 9 1 avenue des Frères Lumière

**2** CAMPUS DES QUAIS | Lyon 7<sup>e</sup>

- |  |  |
|--|--|
| <b>A</b> PALAIS DE L'UNIVERSITÉ<br>9 15 quai Claude Bernard          | <b>B</b> BÂTIMENT NEW DEAL<br>9 25 rue de l'Université |
| <b>C</b> ATHÉNA DUGAS<br>9 7 rue Chevreul                            | <b>D</b> IUT JEAN MOULIN<br>9 88 rue Pasteur           |
| <b>F</b> CENTRE DE LA RECHERCHE EUGÈNE CHEVREUL<br>9 18 rue Chevreul | <b>E</b> MILC<br>9 35 rue Raulin                       |

LES CONFÉRENCES-DÉBATS DE L'IEJ

## LA COMPARUTION IMMEDIATE

REGARDS SUR UNE JUSTICE AU QUOTIDIEN

Sous la direction scientifique d'**Anne-Sophie Chavent-Leclère** et d'**Alexis Bavitot**, Maîtres de conférences, Institut d'Etudes Judiciaires de Lyon

En présence de :

**Justine Aubriot**, vice-présidente chargée des fonctions de juge des libertés et de la détention

**Florence Castagnet**, substitute du procureur de la République

**Sébastien Sertelon**, avocat au barreau de Lyon

 17H-19H

19 MARS 2020



**Amphithéâtre Roubier**

Université Jean Moulin Lyon 3

Palais de l'université

15 quai Claude Bernard LYON 7e



LES CONFÉRENCES-DÉBATS DE L'IEJ DE LYON

LA COMPARUTION IMMEDIATE

REGARDS SUR UNE JUSTICE DU QUOTIDIEN



VALIDATION AU TITRE DE LA  
FORMATION CONTINUE  
DES AVOCATS

Déontologie de l'avocat - Procédure pénale



**Amphithéâtre Roubier**

Université Jean Moulin Lyon 3  
15 quai Claude Bernard - Lyon 7<sup>e</sup>

19 MARS 2020

🕒 17H - 19H

## LA COMPARUTION IMMÉDIATE

### REGARDS SUR UNE JUSTICE DU QUOTIDIEN

La comparution immédiate permet de saisir un tribunal correctionnel en faisant comparaître sur le champ une personne impliquée, sous conditions tenant à l'état du dossier et au domaine d'application. Initialement réservée aux flagrants délits, cette procédure accélérée s'est généralisée avec le temps. Comment une procédure initialement exceptionnelle s'est-elle ainsi transformée en justice du quotidien ? Comment concilier l'efficacité d'une procédure rapide avec le bien juger ? Les comparutions immédiates méritent-elles la réputation de « justice d'abattage » de ses détracteurs ? Quel avenir à l'aune de la comparution à délai différé prévue par la loi du 23 mars 2019 ? À destination des magistrats, avocats et étudiants, cette conférence se veut un lieu d'échanges des pratiques de professionnels lyonnais de la justice.

Sous la direction scientifique d'**Anne-Sophie Chavent-Leclère** et d'**Alexis Bavitot**, Maîtres de conférences, Institut d'Etudes Judiciaires de Lyon

En présence de :

**Justine Aubriot**, vice-présidente chargée des fonctions de juge des libertés et de la détention

**Florence Castagnet**, substitute du procureur de la République.

**Sébastien Sertelon**, avocat au barreau de Lyon

**17 h 00** | Questions abordées :

### **Quel rôle du Procureur ?**

- Pour quelles affaires ? Qu'est-ce qu'une affaire « en l'état d'être jugée » ?
- Comparution immédiate, à délai différé ou convocation par procès-verbal ?
- Quelle influence de la défense sur l'opportunité ?
- Quelle pratique de la jonction de procédures antérieures ?

### **Quelle défense pour l'Avocat ?**

- Les permanences pénales et la déontologie de la profession d'avocat.
- Accès au dossier et communication avec le prévenu.
- Quelle défense au moment de la présentation au procureur ?
- Quelle pratique du renvoi de l'affaire à une audience ultérieure ?
- Quelle pratique des nullités ? Quelle stratégie de plaidoirie ?
- Quel rôle pour l'avocat des victimes avant et pendant l'audience ?

## Quel rôle du Juge ?

- Quelle pratique du mandat de dépôt ?
- Demander une mesure d'instruction complémentaire ?
- Quelle pratique du renvoi du dossier au ministère public ?
- Quelle approche des nullités ?
- Le temps d'audience, le quantum de peines et les condamnations.
- Quelle place pour l'aménagement *ab initio* ?

🕒 19 h 00 | Fin



FACULTÉ DE DROIT

ÉQUIPE DE RECHERCHE LOUIS JOSSERAND

**CENTRE DE DROIT  
PÉNAL**